

Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



@Prefet34

Montpellier, 13 mars 2020

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel n° INTE2005872A du 03 mars 2020, publié au journal officiel du 13 mars 2020, a reconnu l'état de catastrophe naturelle de la commune de Clermont l'Hérault au titre des «Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols » pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018.

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

